

## Groupe d'accompagnement interne (GA)

Le groupe d'accompagnement interne (GA) accompagne et supervise le Dialogue sur l'égalité des salaires. Il veille à la transparence et à l'équité du Dialogue.

- Le GA est composé paritairement d'une représentation des salarié·e·s et d'une représentation de la direction. Si tous les membres du GA sont d'accord, il peut faire appel à des tiers (p. ex. : des expert·e·s pour le contrôle des salaires)
- Il décide de la technique de vérification des salaires, accompagne la démarche de contrôle et discute des résultats.
- Le GA peut consulter les données salariales, si cela s'avère nécessaire, pour vérifier les résultats. Les données communiquées au groupe d'accompagnement sont anonymisées. Les membres du groupe d'accompagnement sont tenus de traiter toutes les données de manière confidentielle.
- Il discute du plan de mesures proposé par la direction afin de supprimer les inégalités de salaire et il en accompagne la mise en œuvre.
- Chaque année, le GA signale à la direction nationale du projet de Dialogue l'état d'avancement du projet dans l'entreprise. Il rédige le rapport final.
- Il assure le contact avec la représentation des salarié·e·s qui a signé la convention individuelle.
- La GA assure le suivi de la communication interne et, sur demande, celui de la communication externe.